

Airon-Notre-Dame
Airon-Saint-Vaast
Berck-sur-Mer
Colline-Beaumont
Conchil-le-Temple
Groffliers
Rang-du-Fliers
Tigny-Noyelle
Verton
Waben

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE COMMUNAUTE DE COMMUNES OPALE SUD**

L'an deux mille sept, le vingt sept novembre à dix huit heures trente, le Conseil s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bruno COUSEIN, en suite de convocation en date du 21 novembre 2007, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice, à l'exception de MM. LECLERCQ, PRUVOST, COLEUR, Mme TORABI absents excusés.
Suppléants : MM. CORNU, PHILIPPO, DUCREU.

Mme CROISILE est élue secrétaire.

21 - Ressources Humaines : Indemnité compensant les jours de repos travaillés

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'appliquer les dispositions prévues par le Décret n° 2007-1597 du 12 novembre 2007 instituant une indemnité compensant les jours de repos travaillés.

Conformément au texte, les agents pourront se faire indemniser, au titre de l'année 2007, jusqu'à 4 jours de congés annuels, RTT, et congés fractionnés non pris.

Les agents pouvant bénéficier de cette indemnisation devront avoir fait leur demande avant le 30 novembre et avoir ouvert un Compte Epargne Temps avant cette date.

Les montants forfaitaires pour 1 jour selon la catégorie à laquelle appartiennent les agents, sont les suivants :

Cat A : 125 €

Cat B : 80 €

Cat C : 65 €

Le paiement de ces indemnités sera budgété sur l'exercice 2008.

Adopté à l'unanimité.

Fait à Berck-sur-Mer, le 28 novembre 2007.

Publié le, 29 NOV 2007



Exécutoire, le 30 NOV 2007

Le Président,

B. COUSEIN.



Le Président,

B. COUSEIN.



REÇU LE

30 NOV 2007

SOUS-PREFECTURE
de MONTREUIL-sur-MER